

eCommerce: six mois de suris pour Nomatica

Le boom du commerce électronique en France ne profite pas à tous. Le toulousain Nomatica connaît ainsi de graves difficultés. Après s'être déclaré en cessation de paiements fin novembre, l'entreprise a été placée en redressement judiciaire pour une période de six mois. Il lui reste donc six mois pour éviter la liquidation.

Ce site, spécialisé dans les produits high-tech est né en 2000, il est présent dans 21 pays. Mais face à une concurrence acharnée des poids lourds, notamment Pixmania, Nomatica avait besoin d'un nouveau tour de table. Malheureusement, les investisseurs se font rares. « *Plusieurs pistes très avancées ont été poursuivies* », a ainsi indiqué le management. « *Cependant, la recapitalisation est devenue strictement indispensable dans les prochains jours pour assurer la pérennité de la société* ». Dans le même temps, les résultats ont commencé à s'essouffler: son chiffre d'affaires 2004-2005 s'est établi à 71 millions d'euros soit une croissance de 10% contre 85% sur l'exercice précédent. Les pertes ont atteintes 6 millions d'euros et 100 salariés (sur environ 200) ont été licenciés.